

L'ANALYSE THEMATIQUE

Pierre Lannoy
Mars 2012

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER, NE PAS CITER

0. Introduction : objet et objectif de l'analyse thématique

a. Objectif de la démarche

L'analyse thématique, ou plus exactement l'analyse de contenu thématique (ACT), est une méthode d'analyse consistant « à repérer dans des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets » (Mucchielli, 1996:259) ; en d'autres mots, l'analyse thématique consiste « à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé & Mucchielli, 2008:162).

Quant à la notion même de *thème*, elle peut être entendue de plusieurs manières :

- Ce qui désigne ce dont on parle, ou centre d'intérêt du locuteur ;
- Ce à propos de quoi une parole est dite, un texte est écrit, une œuvre est composée... ;
- Un certain « réseau organisé d'obsessions » (Barthes, cité in Rastier, 1995:246) présent dans le matériau.

Nous reprendrons ici la définition suivante : un thème est « une expression ou une phrase qui identifie ce sur quoi porte une unité de données ou ce qu'elle signifie » (Saldana, 2009:139).

Un des présupposés de l'ACT est ainsi qu'il est possible de repérer, derrière des expressions multiples, des configurations sémantiques récurrentes, c'est-à-dire énonçables dans des termes plus « abstraits » que les expressions concrètes, considérées alors comme sémantiquement parentes (plusieurs expressions concrètes sont, après analyse, considérées par le chercheur comme possédant une parenté de sens : cette « parenté » qui les unit, c'est précisément le thème). Nous y reviendrons dans la section suivante.

Au même titre que l'analyse structurale, l'ACT se veut avant tout une technique descriptive des matériaux étudiés, susceptible d'identifier, de recenser et de classer les

éléments de leur contenu (Paillé & Mucchielli, 2008:162, 188), en vue d'opérations ultérieures de comparaison, de contextualisation et d'interprétation.

b. Objets de l'analyse thématique

L'ACT peut être appliquée sur tout type de matériau signifiant : textes, discours, entretiens, images, œuvres musicales, etc. Elle sera indiquée lorsque le chercheur tente de dégager ce dont parlent les matériaux qu'il a rassemblés : soit qu'il vise à rendre compte d'univers sémantiques (d'acteurs sociaux, de romanciers, de photographes, d'institutions, etc.) particuliers, soit des configurations prises par un même thème (à travers le temps et/ou l'espace, notamment l'espace social).

1. Les postulats l'analyse thématique

Pour bien comprendre la portée et la logique de l'ACT, il s'agit de préciser d'abord les postulats qui la fondent, et qui portent, d'une part, sur la nature des rapports entre les thèmes et leurs manifestations dans le matériau, et, d'autre part, sur l'organisation sous-jacente de ce matériau. Une fois ces deux postulats éclaircis, on peut présenter les étapes canoniques d'une ACT, mais également leur réversibilité selon le type de démarche dans laquelle se situe la recherche.

Si, dans le cadre d'une recherche en sciences sociales, on se lance dans une ACT, c'est que l'on suppose que le corpus étudié, quels que soient sa nature et son volume, contient une série (au contenu à explorer) de thèmes qui non seulement sont décelables à travers les formes mêmes des matériaux mais également qui s'organisent entre eux d'une manière qui n'est pas aléatoire, mais bien logique. Examinons plus en détail chacun de ces deux postulats.

Énoncés et thèmes : consubstantiels mais non similaires

Le premier – et le plus fondamental – des présupposés de l'ACT est que les thèmes ne sont visibles, et donc observables, que dans les expressions, les occurrences, ou encore les énoncés des matériaux étudiés. Mais, inversement, ces manifestations concrètes et hétérogènes ne prennent sens qu'en référence aux thèmes qui les sous-tendent (Opler, 1945 ; Ryan & Bertrand, 2003).

En d'autres termes, les thèmes sont en nombre plus réduit que les énoncés (les phrases, les paragraphes ou les images, par exemple), mais ils ne sont identifiables qu'au sein de ces énoncés, ou occurrences. Une occurrence manifeste un thème, et le thème se manifeste dans une (ou des) occurrence(s). Ce qui veut dire que ces deux niveaux du matériau sont consubstantiels (ils forment la même substance, sémantique en l'occurrence), mais ne sont pas similaires : alors que les manifestations relèvent de l'ordre lexical (le lexique expressif

utilisé dans le matériau), les thèmes relèvent de l'ordre cognitif (organisation mentale des connaissances).

Comme l'écrit Rastier au sujet de l'analyse thématique en littérature, le cœur de la démarche repose sur le « passage du lexical au thématique ; mais il reste encore difficile de concevoir l'autonomie du thématique » (1995:10). Les thèmes ne sont pas indépendants des énoncés mêmes du matériau, mais ils ne s'y réduisent pas non plus.

Le thème est à la fois présent dans le matériau, et en même temps il est construit (ou identifié) par le chercheur : ce dernier donne au thème une identité :

- Identité propre (son appellation, son contenu, sa signification),
- Identité (ou parenté) des occurrences relevant de ce même thème,
- Identité comme différence (ici sémantique) par rapport à d'autres thèmes (ou d'autres manières de traiter le même thème).

Il s'agit donc à la fois, pour le chercheur, de traduire les énoncés dans les thèmes qu'ils sont censés manifester, mais simultanément les thèmes ont déjà été traduits (et donc rendus présents, décelables) dans les énoncés concrets du matériau, par le locuteur. S'il n'y avait pas cet écart (énoncé – thème), l'analyse consisterait simplement à redire exactement ce que dit le matériau, sans « traduction » d'aucune sorte.

L'organisation arborescente du contenu thématique

Le second présupposé qui fonde toute ACT est que les thèmes que contient le matériau n'y sont pas simplement juxtaposés les uns à côté des autres, mais qu'ils entretiennent entre des relations organisées, c'est-à-dire descriptibles sur le mode de certains rapports logiques. Cette organisation du contenu thématique d'un corpus est toujours postulée de forme arborescente : en d'autres termes, les unités thématiques se répartissent soit entre des niveaux hiérarchiques distincts (donc entrent dans des rapports d'inclusion mutuelle), soit au sein d'un même niveau hiérarchique (donc entrent dans des rapports de partition dimensionnelle).

Les différents niveaux hiérarchiques de toute arborescence thématique sont les suivants :

- Le matériau « brut » ou de base, sur lequel porte l'analyse (un ou des entretiens, un corpus de textes ou d'images, etc.) ;
- Le cadre thématique : tout ou partie du matériau portant sur le sujet général qui intéresse le chercheur ;
- Les domaines thématiques (ou thèmes proprement dits) : ensemble des composantes sémantiquement cohérentes incluses dans le cadre thématique ;
- Les énoncés thématiques (ou sous-thèmes) : contenus thématiques irréductibles qualifiant un domaine (ou un thème), c'est-à-dire un contenu sémantique de niveau supérieur (plus général).

2. Les étapes de l'analyse thématique

On peut distinguer trois grandes étapes dans la réalisation d'une ACT : le choix du type de codage thématique, l'étiquetage du matériau et la consolidation thématique.

1. Type de codage (avant/après)
2. Premier passage (étiquetage)
3. Consolidation (regroupement, hiérarchisation, carto)

l'analyse thématique consiste « à procéder systématiquement au repérage (2), au regroupement (3) et, subsidiairement, à l'examen discursif (p.ex. AS) des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé & Mucchielli, 2008:162).

Première étape : le choix du type de codage thématique

Il est deux grandes manières possibles d'entamer une ACT dans une recherche en sciences sociales : soit le chercheur peut se demander quels contenus concrets prennent des thèmes définis préalablement par lui, soit au contraire il peut explorer quels sont les thèmes présents dans un corpus, et quels sont leurs contenus. Autrement dit, l'arborescence thématique d'un corpus peut être établie avant l'étude du matériau, ou suite à celle-ci.

Plus précisément, on distingue trois méthodes d'élaboration des codes thématiques :

- Codage conceptualisé (préalable) : le chercheur a établi la liste des thèmes à étudier avant de travailler son corpus. Il peut le faire sur la base d'une théorie existante, de sa connaissance préalable du sujet étudié, et surtout des dimensions de la problématique de sa recherche. Autrement dit, « cette liste provient du cadre conceptuel, des questions de recherche, hypothèses, zones problématiques et variables clés que le chercheur introduit dans l'étude » (Miles & Huberman, 2003:114). Toutes les recherches qui recourent à des entretiens directifs ou semi-directifs relèvent de cette catégorie : les thèmes abordés lors de ces entretiens ont, par définition, été décidés par le chercheur (ils constituent son guide d'entretien), qui cherche à savoir quels contenus ils revêtent selon les personnes interrogées.
- Codage inductif ou enraciné : le chercheur n'a pas établi la liste des thèmes à étudier avant de travailler son corpus, celle-ci lui est a priori inconnue. Son travail va alors consister à identifier les thèmes, leurs contenus et leurs relations. On parle aussi de codage ouvert ou latent (*open coding*, *latent coding*; cf. Ryan & Bernard, 2003:88). On est surtout ici dans le cas de matériaux qui ont été élaborés et produits non par le chercheur mais par les locuteurs eux-mêmes, indépendamment de la recherche : documents politiques (discours, tracts, programmes, manifestes, etc.), livres, œuvres (littérature, cinéma, théâtre, photographie, etc.), presse, récits autoproduits (journaux intimes, blogs internet,...), etc. Le chercheur se positionne

vis-à-vis du matériau de manière totalement inductive, sans hypothèse préalable sur son contenu thématique.

- Codage générique : il s'agit d'une modalité de codification thématique intermédiaire par rapport aux deux précédentes : elle repose sur une liste de thèmes établie a priori, mais dont le caractère est à ce point générique qu'il laisse la possibilité de découvrir des thèmes insoupçonnés. Il s'agit, d'une certaine façon, de catégories thématiques transversales à toute situation sociale (ou postulées telles, à tout le moins) et qui demandent à être spécifiées dans le cas étudié. (On trouvera deux exemples de codage générique dans Miles & Huberman, 2003:119.)

Il est néanmoins évident que ces approches peuvent s'articuler dans le déroulement concret d'une recherche : les résultats d'un codage inductif peuvent démontrer progressivement des similitudes avec un codage conceptualisé, connu par ailleurs du chercheur ; ou encore, un codage conceptualisé montre des limites et oblige le chercheur à ajouter des thèmes à la liste préalablement constituée, voire à la reformuler de manière substantielle ; quant au codage générique, il est dans sa nature même un mixte entre les approches inductive et conceptualisée.

Pour le dire encore autrement, on peut retracer l'arborescence thématique d'un corpus dans un sens ou dans l'autre, selon la démarche adoptée, soit que l'on parte d'une liste établie de thèmes vers l'exploration des énoncés concrets, soit au contraire que l'on parte des énoncés concrets pour établir inductivement la cartographie thématique du corpus.

Enfin, quelle que soit la démarche adoptée, la liste des thèmes (ou des « branches ») – et cela est absolument essentiel d'un point de vue tant méthodologique qu'heuristique – *doit toujours rester ouverte*, car il s'agit bien, en définitive, de rendre du compte de la teneur du matériau étudié, par rapport auquel le chercheur doit toujours rester réceptif (autrement dit, si des énoncés ne correspondent pas aux thèmes établis, il faut modifier la liste des thèmes, et non pas tordre ou évincer les énoncés). Ce n'est qu'au moment de l'écriture de son rapport de recherche que le chercheur arrêtera cette liste thématique – tout en restant bien conscient du fait qu'un même corpus peut toujours faire l'objet de plusieurs analyses thématiques, qui ne se recouvriront pas nécessairement (Ryan & Bernard, 2003:103).

Deuxième étape : la codification des matériaux par les étiquettes

Les deux étapes suivantes de l'ACT représentent une montée en abstraction (et en interprétation) par rapport aux matériaux du corpus étudié. Ces étapes sont évidemment liées entre elles, et parfois se recouvrent dans le travail d'analyse. Pour mieux saisir leur nature et leur rôle, on peut les assimiler chacune à un passage successif sur le matériau étudié, qui fera ainsi l'objet d'au moins deux lectures consécutives.

L'ensemble des matériaux ou données sur lesquels travaille un chercheur (ou une équipe de chercheurs) ne peuvent être saisis directement pour une analyse thématique : ils doivent d'abord faire l'objet d'une première codification, c'est-à-dire d'une formulation signifiante pour le chercheur sous la forme d'étiquettes facilement utilisables. On parlera d'étiquetage thématique, ou d'une première identification des thèmes.

Les *étiquettes thématiques* « désignent des unités de signification pour l'information descriptive ou inférentielle compilée au cours d'une étude » (Miles & Huberman, 2003:112). Elles servent donc à étiqueter des parties du matériau, et ainsi à les classer en différents ensembles. L'étiquette est avant tout un outil d'identification et de découpage du matériau. Ces étiquettes peuvent être soit établies a priori (cas du codage conceptualisé) ou établies progressivement (cas du codage inductif).

Les étiquettes thématiques auront les traits suivants :

- Elles sont désignées par un mot (ou une expression), et non par une phrase complète, le but étant d'être facilement identifiables et utilisables dans les opérations ultérieures, notamment le recouvrement et la classification des extraits en vue de l'analyse ;
- Dans le cas du codage inductif, le nom de l'étiquette sera idéalement un mot issu du matériau lui-même ; par contre, dans le cas du codage conceptualisé, les étiquettes seront les thèmes préalablement définis, auxquelles on associera des passages délimités du matériau ;
- Enfin, tout comme dans le cas de la liste des étiquettes, les dénominations de chacune de ces étiquettes pourront être sujettes à révisions et modifications au cours de l'étude. C'est bien évidemment le cas dans le codage inductif, mais également dans les codages préalables, conceptualisé ou générique : des étiquettes se modifient, de nouvelles apparaissent, d'autres encore deviennent inadéquates, des thèmes doivent être divisés en sous-thèmes... (Miles & Huberman, 2003:120). Le travail d'étiquetage thématique est un travail évolutif, et le chercheur doit rester ouvert aux informations issues des matériaux eux-mêmes, tout en restant attentif aux liens qu'elles entretiennent avec la problématique de sa recherche.

Reste à savoir comment repérer les thèmes dans un corpus donné. Il existe plusieurs ficelles qui peuvent aider le chercheur dans cette tâche (Ryan & Bernard, 2003) :

- Repérer les idées récurrentes, répétées, lancinantes : plus une idée (ou une figure) est présente dans un matériau, plus elle constitue un thème, et un thème central ; cette répétition peut se repérer au sein d'un même matériau, mais également entre plusieurs matériaux (plusieurs entretiens, textes, supports, etc.), dans une visée comparative.
- Repérer les expressions indigènes : lorsque le chercheur est confronté à des termes, des expressions ou des figures qui ne lui sont pas familières, mais qui relèvent au contraire des manières « indigènes » de parler, de penser ou de procéder, il est sûrement en présence de thèmes importants pour le locuteur.

- Repérer l'usage des métaphores et des analogies dans le matériau : pour exprimer des sujets importants à leurs yeux, les locuteurs recourent fréquemment à des expressions imagées, à des analogies, à des symboles, à des allusions plus ou moins explicites : ce sont là des indices sûrs pour repérer des thèmes dans un matériau.
- Repérer les changements de sujets : bien souvent, le locuteur lui-même indique, d'une manière conventionnelle, qu'il passe d'un sujet à un autre : dans un texte, les changements de paragraphes ou de sections indiquent une transition thématique ; oralement, des indices comme des pauses dans la parole ou des expressions typiques (comme « un autre aspect est... », « il y a aussi... », « il faut aussi parler de... », etc.) permettent de repérer et de distinguer les thèmes évoqués ; dans un corpus photographique, chaque image peut contenir, potentiellement, un thème distinct.
- Repérer les connecteurs linguistiques : ceux-ci indiquent des relations spécifiant des contenus thématiques : on a ainsi des connecteurs de causalité (« parce que », « depuis », « alors », etc.), des connecteurs de conditionnalité (« si », « plutôt que », à la place de », etc.), des connecteurs de temporalité (« avant », « après », « ensuite », etc.), des connecteurs de négation (toutes les expressions spécifiant l'idée d'absence de quelque chose, de contraire ou d'inverse : « aucun(e) », « pas un », « je ne pouvais pas », « non-scientifique », « non-démocratique », « injuste », « illégal », etc.). Tous ces éléments permettent d'attirer l'attention du chercheur vers des thèmes présents dans le matériau.
- Repérer les différences et les similitudes expressives : en ACT, le chercheur doit prêter une attention très fine aux nuances du matériau lui-même, afin d'être en mesure de repérer des contenus thématiques distincts. Le chercheur doit toujours garder à l'esprit cette question essentielle : dans quelle mesure cet énoncé de mon matériau se distingue ou est identique à tel autre énoncé ? Deux personnes différentes peuvent me parler du même sujet (par exemple de leurs difficultés financières), mais en précisant l'une et l'autre des éléments différents (par exemple, elles sont récurrentes pour l'une et passagères pour l'autre, ou elles relèvent d'une situation personnelle pour l'une et d'une responsabilité extérieure pour l'autre). Autre exemple, deux photographies d'un même lieu ou d'une même pratique peuvent présenter un cadrage différent : l'une un gros plan, l'autre un plan plus large : cette différence peut être significative du point de vue de l'ACT.
- Repérer les expressions correspondant aux enjeux théoriques de la recherche : dans le cas d'une démarche reposant sur un codage thématique préalable, la tâche du chercheur consiste à repérer dans le matériau les passages relatifs aux thèmes établis (par exemple en reprenant les réponses à chacune des questions posées, lorsqu'elles portent sur des sujets distincts). Dans le cas du codage inductif, cette démarche ne semble pas applicable, bien que le chercheur reste toujours en partie intéressé par certaines questions théoriques générales, qui peuvent aider au repérage des thèmes dans le matériau (voir l'exemple de l'étude de Goffman (1979) sur les expressions genrées dans les images publicitaires).

A l'aide de ces différents indices, il est donc possible d'étiqueter le contenu d'un matériau et ainsi de constituer la liste des thèmes qui y sont contenus. Néanmoins, cette première

identification doit être soumise à examen, afin d'être consolidée tant du point de vue de la solidité des thèmes que de leurs rapports mutuels. C'est là l'objet de la troisième étape d'une ACT.

Troisième étape : la consolidation des thèmes

Comme Saldana le rappelle avec justesse, « un thème est un *résultat* du codage, de la catégorisation et de la réflexion analytique, et non quelque chose qui est, en lui-même, codé » (2009:139). Autrement dit, l'identification des thèmes résulte du travail du chercheur qui les construit activement au travers des étapes ici décrites et des choix qu'il pose à chacune d'elles. Afin d'assurer la qualité de cette construction, on ne peut se contenter de l'opération d'étiquetage ; celle-ci doit être soumise à une relecture attentive qui aura deux objectifs principaux : consolider et cartographier les thèmes.

Consolider les thèmes. Dans l'étape initiale d'étiquetage thématique, le chercheur ne visait pas à établir les relations entre les thèmes, ni leur statut au sein du matériau. Il s'était avancé pas à pas, sans véritable vue d'ensemble. Après ce travail d'inventaire, il aimerait en savoir plus et comprendre comment ces différents thèmes s'organisent entre eux. Pour ce faire, plusieurs vérifications doivent être préalablement effectuées :

- Vérifier si deux étiquettes identiques ou proches désignent bien le même contenu sémantique : dans l'affirmative, ces différents passages peuvent être regroupés sous la même étiquette ; dans la négative, il s'agira de reformuler les étiquettes afin de bien distinguer leur contenu respectif.
- Reprendre les passages pour lesquels l'étiquetage fut hésitant, ardu ou impossible : s'assurer que leur contenu ne peut pas être désigné par une étiquette utilisée ailleurs, ou qu'une dénomination n'est pas maintenant envisageable, étant donné la liste des étiquettes constituée ou le classement réalisé pour les autres passages.
- Epurer et stabiliser les thèmes : à ce stade, l'opération la plus importante consiste à s'assurer que les thèmes identifiés ne peuvent plus être divisés en sous-thèmes ou en différents thèmes, donc qu'ils sont irréductibles d'un point de vue sémantique. Une manière simple et efficace de procéder consiste à recourir à la formulation sous forme d'équation ou d'affirmation. Un thème est toujours une mise en rapport de deux (ou plusieurs) aspects de la réalité évoquée, ou entités sémantiques, qui peut s'énoncer schématiquement comme suit : $A = B$; ce qui signifie, en d'autres mots, que l'aspect A d'une réalité est synonyme, pour le locuteur, d'un autre aspect, B, de cette même réalité. On dira que B est la *thématisation* ou la *forme thématisée* de A. Or, quand cet aspect B est encore spécifié (ou thématisé) par un ou des autres aspects (C, D, E...), alors ces derniers sont des sous-thèmes de B ; autrement dit, quand on peut écrire $A = B = \{C, D, E\}$, alors on est en présence de trois niveaux différents de thèmes : C, D et E sont des sous-thèmes de B, qui est lui-même la thématisation (ou forme thématisée) de A. Par contre, quand un aspect n'est plus spécifié par autre chose que lui-même, donc quand $B = B$, ou $C = C$, alors on est en présence d'un thème stabilisé (ou irréductible d'un point de vue sémantique).

Il est donc parfaitement normal qu'au premier passage sur son matériau (l'étiquetage thématique) le chercheur n'ait pas déterminé le statut définitif de chaque thème par rapport aux autres. Cette détermination se fera progressivement, au fur et à mesure de la relecture des étiquettes et des extraits qu'elles désignent : c'est bien la consolidation des thèmes qui est ici en jeu. Ainsi, bien souvent, ce qui arrive dans l'étape de consolidation n'est pas l'élimination ou la disqualification de thèmes mais plutôt leur approfondissement et leur affinement : leur contenu, et donc leur signification, sont précisés (Miles & Huberman, 2003:137).

Cartographier les thèmes. Comme le soutient un des postulats de l'ACT, les thèmes présents dans un matériau coexistent les uns avec les autres selon certains types de relations qui, d'une façon minimale, prennent la forme générale d'une arborescence. L'objectif de l'ultime opération d'une ACT est de dessiner cette arborescence. On parlera d'*arbre thématique* ou de *cartographie thématique* pour désigner cette organisation des thèmes par le chercheur : des thèmes sont identifiés comme principaux, par rapport auxquels certains thèmes deviennent subordonnés ou subsidiaires (Miles & Huberman, 2003:136 ; Paillé & Mucchielli, 2008:192). Le but de l'opération de cartographie dépasse donc le seul étiquetage des extraits, mais vise la construction d'une représentation synthétique et structurée des matériaux étudiés. Avec cette représentation, on est en possession d'une vue schématisée de l'ensemble d'un matériau (un entretien, un texte, une série photographique, etc.), voire d'un corpus.

Le genre de relations pouvant exister dans un arbre thématique est analogue à celui des relations pouvant exister entre des troncs et des branches : il peut donc s'agir de typologies, de types et de sous-types ; de thèmes fédérateurs et de sous-thèmes ; de pôles, d'angles, de dimensions et d'autres subdivisions ; de constats et de thèmes apparentés ; etc. (Paillé & Mucchielli, 2008:192). En d'autres mots, cartographier les thèmes revient à établir graphiquement et logiquement leur position respective dans l'espace sémantique qui les inclut.

Plus précisément, on pourra tracer ces relations entre thèmes en établissant de quelle caractérisation elles relèvent :

- La pondération : les thèmes peuvent être caractérisés par le poids respectif qu'ils représentent dans un matériau ou un corpus : certains sont récurrents, d'autres sont marginaux ; certains sont explicitement soulignés comme importants par le locuteur, d'autres sont évoqués brièvement... Le poids respectif des thèmes permet de les situer sur une échelle de centralité, et ainsi d'identifier les thèmes saillants par rapport aux thèmes annexes.
- La subordination : certains thèmes ne prennent sens qu'en tant que parties constitutives d'une entité thématique plus large, à laquelle ils sont dits subordonnés (ils sont donc des sous-thèmes). Alors que le sous-thème est subordonné au thème, le thème inclut le sous-thème (inclusion).

- La partition : les thèmes subordonnés ou sous-thèmes entretiennent entre eux un rapport de partition dans la mesure où ils constituent autant de dimensions du thème général dont ils relèvent, ils en forment les parties respectives.
- La complémentarité : thèmes qui s'éclairent mutuellement, sans entretenir entre eux un rapport de partition : ils ne sont pas les sous-thèmes d'un même ensemble à proprement parler, mais leurs contenus fournissent des informations complémentaires au sujet d'une même réalité.
- L'opposition : des thèmes apparaissent mutuellement opposés, l'un énonçant une chose et l'autre, son contraire ; ici, il ne s'agit pas, pour le chercheur, d'éliminer ces contradictions, de les passer sous silence ou de les résoudre intellectuellement (à la place du locuteur), mais au contraire de cartographier ces contradictions, puis de réfléchir à la manière de les interpréter.
- Etc.

Au cours de cette opération, le chercheur sera en mesure, au sein d'un même document ou transversalement à plusieurs documents, de procéder à des *regroupements thématiques* autour d'*axes (ou branches)* qui réunissent des thèmes selon une certaine logique (logique induite par le contenu du matériau lui-même). Suite à ces efforts, on aura complété de manière fructueuse pour la compréhension la cartographie thématique, vue globale du matériau considéré.

Comme dans le travail d'étiquetage, la consolidation et la cartographie des thèmes doivent rester des opérations ouvertes tant que dure la recherche : « C'est le travail de l'analyste que de porter attention aux détails et de bien fonder ses thématisations. Quoi qu'il en soit, l'analyste ne devra jamais se sentir lié par un thème, un énoncé, une catégorie, ou quoi que ce soit d'autre. Il a toujours la possibilité de retourner au matériau même en vue de le réévaluer, le reconsidérer, le thématiser à nouveau » (Paillé & Mucchielli, 2008:181).

L'ANALYSE THEMATIQUE**Bibliographie spécialisée**

- BARDIN, Laurence, 2005 [1977], *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
- BERGEZ, Daniel, 1990, « La critique thématique », in D. Bergez et al., *Introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire*, Paris, Bordas, pp.85-120.
- BLANCHET, A., GOTMAN, A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan (chap. 4 « L'analyse des discours »).
- GOFFMAN, Erving, 1979 [1976], *Gender Advertisements*, New York, Harper Colophon Books.
- MILES, M.B., HUBERMAN, A.M., 2003 [1994], *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck (pp.133-140).
- MUCCHIELLI, Alex, 1991, *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF.
- dir., 1996, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- OPLER, M.E., 1945, "Themes as Dynamic Forces in Culture", *American Journal of Sociology*, 51/3, 198-206.
- PAILLE, P., MUCCHIELLI, A., 2008 [2003], *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin (chap. 9).
- RASTIER, François, dir., 1995, *L'analyse thématique des données textuelles*, Paris, Didier Erudition.
- RYAN, G.W., BERNARD, H.R., 2003, "Techniques to Identify Themes", *Field Methods*, 15/1, 85-109.
- SALDANA, Johnny, 2009, *The Coding Manual for Qualitative Researchers*, London, Sage.
- TROUSSON, Raymond, 1981, *Thèmes et mythes. Questions de méthode*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- VIGOUR, Cécile, 2005, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.
- WEBER, Jean-Paul, 1963, *Domaines thématiques*, Paris, Gallimard (surtout l'Introduction, pp.7-33).